

# PROGRAMME DE FORMATION

## Formation Continue et Capacité Professionnelle des IOBSP - 2019

**Durée de la Formation :** 7,00 heures

**Public visé :**

Tous les intermédiaires et leurs préposés, dès lors que ceux-ci se trouvent en situation commerciale, quels que soient leurs statuts, donc leurs niveaux de formation initiale ou de capacité professionnelle. Y compris les intermédiaires passeportés, venant d'un autre état membre de l'Union Européenne.

**Prérequis :**

Etre IOBSP au 31/12 de l'année précédente.

**Objectifs de l'action de formation :**

Cette formation vise à tenir à jour les connaissances concernant l'élaboration, la proposition et l'octroi de crédit immobilier (article L.313-1 du Code de la Consommation), la fourniture de service optionnel de conseil en crédit (articles L.313-12 et L.313-14 du Code de la Consommation), l'activité d'inter médiation.

**Nature de l'action de formation :**

La formation suivie est une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

**Contenu de la formation :**

Voici les différents thèmes proposés sur la formation continue IOBSP : **le thème 2 est obligatoire, il faut ensuite 2 thèmes de 2 heures pour faire 7 heures**

**Thème 1. La réglementation des IOBSP – 2 heures :**

- Les principes généraux
- Les conditions d'accès à la profession d'IOBSP
- Les conditions d'exercice de la profession d'IOBSP

**Thème 2. La Directive MCD et l'actualité juridique de l'IOBSP – 3 heures (obligatoire) :**

- Le prêt immobilier : définition, le contrat, la distribution
- Le crédit immobilier : caractéristiques, garanties, assurance
- Le service optionnel de conseil en crédits
- Les obligations professionnelles de protection de l'emprunteur
- L'analyse de solvabilité
- Le marché du crédit immobilier
- L'actualité juridique 2019 de l'IOBSP

**Thème 3. ACPR et contrôles – 2 heures :**

- Présentation de l'ACPR : ses compétences
- ACPR : son organisation
- ACPR : contrôle des professionnels bancaires et sanctions

**Thème 4. Approche technique du dossier de regroupement de crédits - 2 heures :**

- L'organisation du dossier
- L'analyse des pièces du dossier
- Le calcul de la balance bancaire
- L'argumentation du dossier

## **Thème 5. Le blanchiment d'argent (LCB-FT) - 2 heures :**

- Introduction et présentation générale
- Les dispositifs internationaux, européens et français
- Les obligations de vigilance
- La déclaration de soupçon, les COSI et les suites possibles d'une déclaration

## **Thème 6. Le surendettement – 2 heures :**

- Définition
- La prévention du surendettement
- Les solutions du surendettement
- La procédure du surendettement

## **Thème 7. Contrats et obligations des IOBSP – 2 heures :**

- Principes généraux
- Contrat de mandat de recherche de capitaux
- Contrat de prestation de service
- Les obligations pré contractuelles

## **Thème 8. Principes de protection des consommateurs bancaires –2 heures :**

- Principes généraux
- Pratiques commerciales interdites et réglementées
- Taux d'usure
- Contrats à distance et hors établissement
- Protection des données personnelles
- Autorités chargées de la protection des consommateurs
- Voies de recours : réclamations et médiations de la consommation

## **Thème 9. La fraude documentaire – 2 heures :**

- Le phénomène de la fraude documentaire
- La prévention et la détection de la fraude documentaire
- La fraude documentaire et le crédit

## **Les moyens d'encadrement :**

**Laurent DENIS** : Juriste en Droit Bancaire, réglementation bancaire et financière, épargne, crédits, paiements, IOB, courtiers, financement participatif, crowdfunding. **Pascal DONTAIL** : Cadre Supérieur dans le domaine du regroupement de crédits. **Stéphane HEIT** : Avocat à la Cour, Docteur en Droit et Maître de conférences à l'Université de Paris.

## **Moyens pédagogiques utilisés :**

**Tutorat asynchrone permanent** : les formateurs sont disponibles par le biais du forum ou par mail, pour toute question sur le cours. Ceux-ci ont un délai de 48 heures pour répondre à l'apprenant.

## **Moyens techniques utilisés :**

**Plateforme e-learning** comprenant un parcours composé de modules, composé chacun du support de cours, de fiches pour approfondir les connaissances si besoin, et des questions d'entraînement. Un forum est mis à disposition pour échanger avec les formateurs référents. L'évaluation en ligne a lieu en fin de formation, dans un mode d'examen, différent du mode d'apprentissage : une fois la réponse aux questions validée, il est impossible de repartir en arrière ; il ne faut pas quitter l'évaluation avant d'avoir terminé car les questions qui n'ont pas obtenu de réponse sont systématiquement considérées comme fausses, sans possibilité de modification, lors de la réouverture.

## **Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :**

- Evaluation en fin de formation, en ligne, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses atteint un seuil minimum de 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Remise du livret de formation réglementaire et de l'attestation d'assiduité en fin de formation, accompagnés du relevé de connexions.

## **Plus d'informations :**

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : [g.francois@sas-sophia.fr](mailto:g.francois@sas-sophia.fr)